

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le

ID : 059-215903022-20230609-DEL2023\_13-DE



Délibération n° 2023/13

**Extrait des délibérations du  
Conseil Municipal du 9 Juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le trente mai s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de Monsieur Joël SAUVAGE, 1<sup>er</sup> Adjoint

Etaient présents : SAUVAGE Joël - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - MOREAU Dominique - LASSELIN Marie-Jeanne - PAQUE Marie-Cécile - SCHERER Murielle - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - FILMOTTE Mathieu - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Excusé : COMYN Jean-Paul.

Excusés ayant donné procuration :

SANS Patrick	à	PAQUE Marie-Cécile
FLOUQUET Jacqueline	à	BOITTIAUX Daniel
DEPRET Annabelle	à	PASEK Florent
AUCLAIR Stéphanie	à	APRILE Corinne

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27

Présents : 22

Votants : 26

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Adoptée à l'Unanimité

Conformément à l'arrêté préfectoral du 26 Mai 2023, Le  
convoqué afin de procéder à la désignation de 15 délégués  
de 5 suppléants en vue de l'élection sénatoriale prévue le 24 Septembre 2023.

Après constatation de la présentation d'une seule liste dénommée  
« Rassemblement pour les sénatoriales 2023 », il a été procédé au déroulement du  
scrutin.

A l'issue des votes, il a été constaté que 26 voix se sont exprimées en faveur de  
la liste présentée.

Il a été proclamé les élus délégués et leurs suppléants comme suit :

**Délégués :**

COMYN Jean-Paul  
HOUREZ Pauline  
BOITTIAUX Daniel  
KERN Claudine  
MORTREUX Jean-Marc  
HOUREZ Dominique  
SANS Patrick  
SCHERER Murielle  
FILMOTTE Mathieu  
LASSELIN Marie-Jeanne  
BARBIEUX Julien  
MOREAU Dominique  
BASSEZ Michel  
APRILE Corinne  
PASEK Florent

**Suppléants :**

DEPRET Annabelle  
LAUDE Michel  
FLOUQUET Jacqueline  
DAMIEN Jean-Marc  
PAQUE Marie-Cécile

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de  
sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat  
dans le Département.

Fait et Délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Jean-Paul COMYN